



Contre indication à la pratique de la plongée sous-marine autonome

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
Cardiologiques	Insuffisance cardiaque stade II Cardiopathie congénitale Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risques de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet	Hypertension artérielle non contrôlée Valvulopathie Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par antiarythmique, bêtabloquant ou anticoagulant
O.R.L.	Surdit� unilat�rale D�ficit audio bilat�ral � �valuer Evidement p�tromastoidien Trach�otomie Laryngoc�le Otospongiose op�r�e	Episode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumologiques	Asthme Pneumothorax spontan� Insuffisance respiratoire Syndrome intersticiel Chirurgie thoracique	Pathologie infectieuse Pleur�sie Sarcoidose �d�me pulmonaire apr�s noyade
Ophtalmologiques	Pathologie vasculaire de la r�tine, choro�de, papille Glaucome � angle ferm� Proth�se ou implant creux	Chirurgie oculaire sur 6 mois D�colement r�tinien K�ratotomie radiaire K�ratocone
Neurologiques	Epilepsie Syndrome d�ficientaire s�v�re (voir le m�decin f�d�ral r�gional) Pertes de connaissance it�ratives Chirurgie endocranienne	
Psychiatriques	Affection psychiatrique s�v�re Infirmit� motrice c�r�brale	Traitements antid�presseur, anxiolytique, neuroleptique, hypnog�ne Alcoolisation aig�e
Locomotrices	D�ficit moteur s�v�re (voir le m�decin f�d�ral r�gional)	Chirurgie osseuse r�cente Traumatisme cr�nien grave � �valuer
Gyn�cologiques		Grossesse

Dentaires

Prothèse amovible - Caries

Métaboliques

Diabète traité par insuline ou sulfamides, ou non équilibré
Troubles métaboliques ou endocriniens sévères

Tétanie / spasmodicité
Troubles métaboliques ou endocriniens sévères

Dermatologiques

Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire

Diverses

Hernie hiatale ou reflux gastro-cesophagien
Ulcère digestif

**Toute prise médicamenteuse peut être une cause de contre-indication.
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen médical**

La reprise de la plongée après un accident de décompression, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou un autre accident sévère nécessitera l'avis d'un médecin spécialiste.

Jeunes plongeurs

Visite médicale initiale comprenant un examen effectué par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique ainsi qu'un examen effectué par un spécialiste O.R.L., comprenant obligatoirement une audiotympanométrie. La visite O.R.L. peut-être effectuée par le médecin titulaire de la qualification de médecine de plongée, s'il dispose du matériel permettant d'effectuer cet examen (par exemple dans les centres de médecine sportive). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de faire appel à un spécialiste O.R.L.

Pendant toute la durée de la pratique de l'activité, l'enfant doit faire l'objet d'examens médicaux de surveillance effectués par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique. La visite médicale peut être annuelle, sauf restrictions médicales justifiant un renouvellement tous les 6 mois. Pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, c'est le médecin qui effectue la visite qui définit la périodicité (6 mois ou 1 an). Pour les enfants âgés de 12 ans et plus la périodicité est de 1 an.

A s s o c i a t i o n d e s M o n i t e u r s d e l a C m a s d u Q u é b e c

Casier postal 1255 succursale B, Montréal, Qc. H3B 2K9
Téléphone : 514-609-9998 Web : www.cmasquebec.org
Courriel : Info@cmasquebec.org